

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 22 septembre, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de DELME – DELME après convocation légale sous la Présidence de Monsieur Emmanuel COLSON, Maire.

Date de la convocation

17.09.2026

Etaient présents : M. Emmanuel COLSON, M. Philippe EULRY, Mme France BERETTA, M. Stéphane BOURGUIGNON, Mme Christelle LEDIG, Madame Séverine FRANCOIS, Mme Cécile COLLIGNON, M. Xavier GROSCLAUDE, Mme Laurène CORBELIN, M. Raphaël RUFFRA, Monsieur Yohann MUNIER, M. Damien BIANCONI, Mme Elisabeth CHABEAUX, M. Loïc KLOPP

Etaient absents :

Mme Anne HANDLER a donné procuration à Mme Cécile COLLIGNON

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Raphaël RUFFRA a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

1. Règlement intérieur du Conseil Municipal

Le règlement intérieur du Conseil Municipal est un document obligatoire dans les communes de 1 000 habitants et plus. (CGCT Article L.2121-8)

Il doit être adopté dans les six mois suivant l'installation du Conseil Municipal.

Il fixe les règles de fonctionnement de l'assemblée (organisation des séances, débat budgétaire, questions orales, fonctionnement des commissions, droits de l'opposition).

Monsieur le Maire donne lecture du projet de Règlement intérieur rédigé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, par 14 (quatorze) voix POUR et 01 (une) ABSENCE (Mme Anne HANDLER), le règlement intérieur du Conseil Municipal de la ville de DELME, tel que joint en annexe.

2. AMISSUR – Travaux de Voirie – Signalisation de la traversée de Delme

La subvention AMISSUR est un dispositif du Département de la Moselle destiné à financer des projets visant à améliorer la sécurité des usagers de la route.

Les communes de moins de 10 000 habitants compétentes en matière de voirie peuvent bénéficier de ce soutien pour des aménagements, tels que la création de passages surélevés, l'installation de plateaux traversants, l'équipement de feux tricolores, les équipements permettant une différenciation du trafic ou la signalisation horizontale et verticale du Code de la Route. Les trottoirs à vocation sécuritaire ou les cheminement piétons sécurisés à distance des axes de circulation sont également éligibles pour les communes de moins de 2 000 habitants.

Une demande de subvention AMISSUR doit être déposée avant le 30 septembre pour les travaux de signalisation de la traversée de DELME.

Le dossier rédigé par MATEC – Moselle Agence Technique – s'élève à 77 547.10 € HT soit 93 056.52 € TTC.

Le taux d'aide unique est fixé à 30% : le montant plafond subventionnable par dossier est de 50 000.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- Réaliser l'opération de « Signalisation provisoire de la traversée de DELME » d'un montant de 77 547.10 € HT soit 93 056.52 € TTC
- Adopter le plan de financement présenté ci-dessous
- Solliciter l'octroi d'une subvention au titre de AMISSUR – Programme 2026.

FINANCEURS	Montant Sollicité	%
Montant HT de l'opération	77 547.10 €	
Subvention au titre de AMISSUR 2026	15 000.00 €	19.34
COMMUNE	62 547.10 €	80.66
TOTAL	77 547.10 €	100

3. AMISSUR – Travaux de Voirie – Création d'une liaison douce Route de Xocourt

Une demande de subvention AMISSUR doit être déposée avant le 30 septembre pour les travaux de création d'une liaison douce Route de Xocourt.

Le dossier rédigé par BEREST – ZI Maisons Rouges – 57370 PHALSBOURG – s'élève à 36 216.00 € HT soit 43 459.20 € TTC.

Le taux d'aide unique est fixé à 30% : le montant plafond subventionnable par dossier est de 50 000.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 13 (treize) voix POUR et 02 (deux) ABSTENTION (Mme Elisabeth CHABEAUX, M. Loïc KLOPP), de :

- Réaliser l'opération de « Création d'une liaison douce Route de Xocourt » d'un montant de 36 216.00 € HT soit 43 459.20 € TTC
- Adopter le plan de financement présenté ci-dessous

- Solliciter l'octroi d'une subvention au titre de AMISSUR – Programme 2026.

FINANCEURS	Montant Sollicité	%
Montant HT de l'opération	36 216.00 €	
Subvention au titre de AMISSUR 2026	10 864.80 €	30.00
COMMUNE	25 351.20 €	70.00
TOTAL	36 216.00 €	100

4. Budget Général – Décision Modificative et virements de crédits

Pour solder le compte « 203 – Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion », il convient d'intégrer les frais d'études (Restructuration du Gymnase – Etude faisabilité et plan topographique) aux travaux réalisés :

- | | | |
|---|------------|--|
| - Ouvrir des crédits | | |
| En Dépenses d'investissement – Chapitre 041 – | | |
| Compte 21318 – Autres bâtiments | 7 632.00 € | |
| En Recettes d'investissement – Chapitre 041 – | | |
| Compte 203 – Etudes | 7 632.00 € | |

N° délibérations	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
1	5.2	Fonctionnement des assemblées	Règlement intérieur du Conseil Municipal	2026/028
2	8.3	Voirie	AMISSUR – Travaux de Voirie – Signalisation de la traversée de Delme	2026/028

3	8.3	Voirie	AMISSUR – Travaux de Voirie – Création d'une liaison douce Route de Xocourt	2026/028 2026/029
4	7.1	Décisions budgétaires	Budget Général – Décision Modificative et virements de crédits	2026/029

NOM / PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
COLSON EMMANUEL	MAIRE	
EULRY PHILIPPE	1 ^{er} ADJOINT	
BERETTA FRANCE	2 ^{ème} ADJOINT	
BOURGUIGNON STEPHANE	3 ^{ème} ADJOINT	
HANDLER ANNE	CONSEILLER MUNICIPAL	A donné procuration à C.COLIGNON
LEDIG CHRISTELLE	CONSEILLER MUNICIPAL	
FRANCOIS SEVERINE	CONSEILLER MUNICIPAL	
COLIGNON CECILE	CONSEILLER MUNICIPAL	
GROSCLAUDE XAVIER	CONSEILLER MUNICIPAL	
CORBELIN LAURENE	CONSEILLER MUNICIPAL	
RUFFRA RAPHAEL	CONSEILLER MUNICIPAL	
MUNIER YOHANN	CONSEILLER MUNICIPAL	
BIANCONI DAMIEN	CONSEILLER MUNICIPAL	
CHABEAUX ELISABETH	CONSEILLER MUNICIPAL	
KLOPP LOIC	CONSEILLER MUNICIPAL	